

RAPPORT ANNUEL

SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Année 2023



**DÉCRET N°2015-1827
ARTICLES L2224-5 DU CGCT**

SICTOM DES COMBRAILLES

19, Grand Rue

63700 Montaigut en Combraille

Tél : 04.73.85.95.74

Mail : sictom@sictomdescombrailles.fr

Site internet : www.sictomdescombrailles.fr

SOMMAIRE

I. CONTEXTE	3
I.1. Présentation : coopération intercommunale.....	3
I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets	5
I.3. Modalités d'exploitation du service	5
I.4. Les marchés de fournitures.....	6
I.5. La gestion des déchèteries.....	6
I.6. Emplois.....	7
II. INDICATEURS TECHNIQUES.....	8
II.1. Collecte des déchets ménagers.....	8
II.1.1. Collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements.....	8
II.1.1.a. Présentation.....	8
II.1.1.b. Modalités.....	9
II.1.1.c. Fréquence de collecte.....	9
II.1.1.d. Tournée de collecte.....	9
II.1.1.e. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab).....	10
II.1.2. Collecte en apport volontaire.....	10
II.1.2.a. Présentation.....	10
II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab).....	11
II.1.3. Collecte en déchèterie.....	13
II.1.3.a. Présentation.....	13
II.1.3.b. Horaires d'ouvertures.....	13
II.1.3.c. Conditions d'accès.....	13
II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages).....	14
II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne)	15
II.1.4. Gravats.....	16
II.1.5. Collecte des D.A.S.R.I.....	16
II.1.5.a. Présentation.....	16
II.1.5.b. Quantités collectées (nombre de boîtes).....	16
II.1.6. Collecte des encombrants dans les communes.....	17
II.1.7. Collecte de l'amiante lié.....	17
II.2. Le transfert et le transport.....	18
II.2.1. Le transfert.....	18
II.2.2. Le transport.....	18
II.3. Le traitement.....	19
II.3.1. Le pôle de valorisation de déchets ménagers VERNEA.....	19
II.3.2. L'installation de stockage de déchets non dangereux	20
II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne) sur les exutoires de VERNEA et PUY LONG.....	20
II.3.3. La valorisation biologique.....	20
II.3.3.a La plateforme de broyage de Saint Eloy les Mines.....	20
II.3.3.b Quantités traitées (en tonnes).....	21
II.3.4. Les déchets des déchetteries.....	22

II.3.5. Le centre de tri.....	23
II.3.5.a. Localisation des repreneurs.....	23
II.3.5.b. Quantités traitées en sortie du centre de tri (en tonnes).....	24
III. INDICATEURS FINANCIERS.....	25
III.1. Modalités de financement du service.....	25
III.1.1. Contribution des usagers particuliers.....	25
III.1.2. Autres recettes.....	25
III.2. Indicateurs financiers du service.....	26
III.2.1. Dépenses de fonctionnement.....	26
III.2.2. Recettes de fonctionnement.....	26
IV. LES CHIFFRES CLES.....	29
IV.1. Quantités collectées à domicile et en apport volontaire (en kg/hab).....	29
IV.2. Quantités collectées en déchetterie (en kg/hab).....	31
IV.3. Quantités totales (en kg/hab).....	32
IV.4. Quantités de DMA collectés de 2010 à 2023 sur une base 100.....	32
V. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT.....	33
V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité.....	33
V.1.1. Prévention à la production de déchets.....	33
V.1.2. Protection de l'air.....	42
V.1.3. Protection de l'eau.....	42
V.1.4. Protection des paysages.....	42
V.2. Informations (communication) et surveillance.....	42

I. CONTEXTE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs à la qualité et au prix du service public d'élimination des déchets du SICTOM DES COMBRAILLES pour l'exercice 2023.

I.1 Présentation : Coopération Intercommunale

Le SICTOM des Combrailles est un Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères. Il regroupe 41 communes adhérentes, celles-ci faisant partie de deux Communautés de Communes : « Pays de Saint Eloy » et « Combrailles, Sioule et Morge » et compte 17 361 habitants (population municipale au 01/01/2024).

La Communauté de Communes du « Pays de Saint Eloy » (regroupe 33 communes : Ars les Favets, Ayat sur Sioule, Biollet, Bussièrès près Pionsat, Buxières sous Montaigut, Château sur Cher, Durmignat, Espinasse, Gouttières, la Cellette, la Crouzille, Lapeyrouse, le Quartier, Menat, Montaigut, Moureuille, Neuf Eglise, Pionsat, Roche d'Agoux, Saint Eloy les Mines, Saint Gervais d'Auvergne, Saint Hilaire près Pionsat, Saint Julien la Geneste, Saint Maigner, Saint Maurice près Pionsat, Saint Priest des Champs, Sainte Christine, Sauret Besserve, Servant, Teilhet, Vergheas, Virlet, Youx).

La Communauté de Communes « Combrailles, Sioule et Morge » (regroupe 8 communes : Blot l'Eglise, Lisseuil, Marcillat, Pouzol, Saint Gal sur Sioule, Saint Pardoux, Saint Quintin sur Sioule, Saint Remy de Blot).

Le SICTOM des Combrailles assure la collecte des déchets ménagers et des emballages recyclables en porte à porte et à l'aide de bacs de regroupement. Elle est assurée en régie depuis le 1^{er} janvier 2021. Des points d'apport volontaire sont également répartis sur l'ensemble des communes. Ce service de collecte est assuré par un prestataire privé sur l'ensemble du territoire du syndicat. Le SICTOM des Combrailles gère également trois déchèteries situées à Saint Eloy les Mines, Saint Gervais d'Auvergne et Pionsat.

POPULATIONS LEGALES (INSEE 2024)

	Pop. Municipale au 01/01/2024
BLOT L'EGLISE	445
LISSEUIL	114
MARCILLAT	325
POUZOL	267
SAINT GAL SUR SIOULE	147
SAINT PARDOUX	417
SAINT QUINTIN SUR SIOULE	386
SAINT REMY DE BLOT	244
Total Combrailles, Sioule et Morge	2 345
ARS LES FAVETS	220
AYAT SUR SIOULE	136
BIOLLET	319
BUSSIERES PRES PIONSAT	102
BUXIERES SOUS MONTAIGUT	237
CHATEAU SUR CHER	67
DURMIGNAT	214
ESPINASSE	282
GOUTTIERES	323
LA CELLETTE	164
LA CROUZILLE	259
LAPEYROUSE	517
LE QUARTIER	215
MENAT	540
MONTAIGUT EN COMBRAILLE	981
MOUREUILLE	380
NEUF EGLISE	309
PIONSAT	1 050
ROCHE D'AGOUX	112
SAINT ELOY LES MINES	3 486
SAINT GERVAIS D'Auvergne	1 231
SAINT HILAIRE PRES PIONSAT	148
SAINT JULIEN LA GENESTE	120
SAINT MAIGNER	180
SAINT MAURICE PRES PIONSAT	368
SAINT PRIEST DES CHAMPS	715
SAINTE CHRISTINE	125
SAURET BESSERVE	166
SERVANT	558
TEILHET	281
VERGHEAS	66
VIRLET	268
YOUX	877
Total Pays de Saint Eloy	15 016
TOTAL SICTOM DES COMBRAILLES	17 361

I.2. Compétences exercées dans le domaine des déchets

Compétences	Compétence exercée au 31 décembre 2014		Compétence transférée		
		Depuis le...		Depuis le...	
Collecte OMR	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
Collectes sélectives	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
Déchèterie	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981			
Traitement	<input checked="" type="checkbox"/>	16 juin 1981	<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	VALTOM
Transfert			<input checked="" type="checkbox"/>	01/01/2014	VALTOM

I.3 Modalités d'exploitation du service

Le mode de gestion de chaque constituant du service est le suivant :

Nature du service	Mode de gestion	Désignation	Date du contrat	Durée
Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles	Régie depuis le 01/01/2021			
Collecte sélective des emballages recyclables				
Déchèteries (Haut de quai)	Régie depuis le 01/01/2016			
Déchèteries (Bas de quai)	Prestation de service	SUEZ RV CENTRE EST	01/01/2021	1 an renouvelable trois fois un an
Centre de transfert	Prestation de service	VALTOM	Mai 2011	Suivant contrat prestataire
Transport des déchets	Prestation de service	VALTOM	Mai 2011	Suivant contrat prestataire
Collecte des Points Propres	Prestation de service	PAPREC Auvergne	01 / 01 / 2023	1 an R1
Collecte Points propres (Verre)	Prestation de service	PAPREC Auvergne	01 / 01 / 2023	1 an R1
Collecte Points propres (Huiles)	Prestation de service Groupement de commandes VALTOM	CHIMIREC	01/01/2019	1 an renouvelable trois fois un an
Tri des emballages	Compétence transférée au VALTOM	PAPREC Auvergne	/	/

PAPREC Auvergne : Collecte des emballages recyclables sur les points d'apport volontaire (papiers, plastiques, cartons, piles et verre)

Tri : Marché PAPREC Auvergne

R1 : renouvelable une fois par reconduction expresse.

R2 : renouvelable par tacite reconduction.

R3 : renouvelable une fois 3 ans

1.4 Les marchés de fournitures

Objet de la prestation	Nom du prestataire
Fourniture de bennes	Ambert Bennes
Fourniture de bacs	Bak Environnement
Fourniture de colonnes de tri	SECAF Environnement
Fourniture de sacs jaunes	Groupe Barbier

1.5 La gestion des déchèteries

Le SICTOM des Combrailles a repris en régie la partie haut de quai (accueil) des trois déchèteries depuis le 01/01/2016. La gestion des bas de quais (rotation des bennes) est assurée par un prestataire privé.

Lieu d'implantation	Mode de gestion	Début du contrat	Fin du contrat
St ELOY	Marché (SUEZ RV CENTRE EST)	01/01/2021	31/12/2024
St GERVAIS	Marché (SUEZ RV CENTRE EST)	01/01/2021	31/12/2024
PIONSAT	Marché (SUEZ RV CENTRE EST)	01/01/2021	31/12/2024

A titre d'information les repreneurs sont les suivants :

<u>Points propres:</u> (Garanties de reprise / Contrat Citéo)	
Papier carton	PAPREC AUVERGNE / NORSKE
Verre	O.I MANUFACTURING
Plastique	VALORPLAST
Acier	SUEZ
Aluminium	SUEZ

I.6. Emplois

Nombre d'agents affectés au service de collecte (OMR et sélective) :

	Nombre total d'agents
Agents du prestataire	0 ETP
Agents de la collectivité	9 ETP

Nombre d'agents affectés au gardiennage de la déchèterie :

	Nombre total d'agents
Agents du prestataire	0 ETP
Agents de la collectivité	2.54 ETP

II. INDICATEURS TECHNIQUES

II.1 La collecte des déchets ménagers

II.1.1 La collecte traditionnelle en porte à porte et en bacs de regroupements

II.1.1.a. Présentation.

La collecte traditionnelle en porte à porte et/ou bacs concerne l'ensemble de la population du syndicat. Depuis le 1^{er} janvier 2021, le SICTOM des Combrailles a repris en régie la gestion directe de la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective auparavant assurée par le prestataire SUEZ RV CENTRE EST.

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont conduites au pôle multi-filières de VERNEA (63). Les emballages issus de la collecte sélective en porte à porte sont acheminés jusqu'au centre de tri de la société PAPREC Auvergne à CLERMONT-FERRAND.

Depuis le 1^{er} mai 2021, de nouvelles consignes de tri sont les suivantes :

Pour les emballages recyclables :

100% DES EMBALLAGES

Tous les emballages en métal
BOUCHONS, CAPSULES, COUVERCLES, PLUSTERS MÉDICAMENTEUX...

Tous les emballages en plastique
POTS, BOÎTES, BARQUETTES...
SACS ET FILMS PLASTIQUES
FLACONS, BIDONS, BOUTEILLES, TUBES

Tous les emballages en carton
BRIQUES
CARTONNETTES
BOÎTES

100% DES PAPIERS

Séparer le film plastique de votre magazine (publicité) avant de mettre les deux objets au tri.

Tous les papiers, cartons
JOURNAL
JOURNAUX, PUBLICITÉS, MAGAZINES, LIVRES, CATALOGUES, CAHIERS, ENVELOPPES, SACS...

Petit rappel
Un emballage ménager est un objet destiné à contenir et à protéger des marchandises, à permettre leur manutention, leur acheminement et à assurer leur présentation.

Les points de collecte jaunes
En bac En sac En colonne

Pour bien trier

- Jeter en vrac les emballages
- Ne pas lever les emballages mais bien les vider
- Ne pas imbriquer plusieurs emballages les uns dans les autres
- Séparer les différents éléments d'un emballage
- Plier les cartons pour gagner de la place

Ne pas mettre

- Tout objet qui n'est pas un emballage ou du papier (pots de fleurs, casseroles, jouets, téléphones portables, etc.)
- Les piles, les batteries et les ampoules
- Le verre
- Le textile
- Les restes alimentaires

Pour les ordures Ménagères :

Déchets non recyclables
en sac fermé dans ce bac.



DÉCHETS À NE PAS METTRE DANS CE BAC

VERRE ENCOMBRANTS DÉCHETS VERTS TEXTILE
CARTONS BRIN PNEUS PRODUITS CHIMIQUES GRAVATS

Les emballages recyclables sont à déposer dans les bacs jaunes ou dans les points d'apport volontaire

ENSEMBLE TRIONS PLUS

II.1.1.b. Modalités

Les habitants des villages, écarts des bourgs et zones difficiles à desservir disposent de bacs de regroupements gris à couvercle vert de type 660 litres (frontal) pour l'essentiel.

Pour les principaux bourgs, les usagers sortent le contenant qu'ils souhaitent (sac, bac individuel).

II.1.1.c Fréquence de collecte

Elle a lieu du lundi au vendredi de 5h à 12h30 et de 13h30 à 20h00 sans variation de fréquence sur l'année.

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	Bourg ST ELOY LES MINES (2 fois par semaine) ST GERVAIS D'AUVERGNE MONTAIGUT PIONSAT
RURAL	Toute l'année	1 fois par semaine	Les communes restantes et les villages
RURAL	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	MENAT / SERVANT LAPEYROUSE / BUXIERES SOUS MONTAIGUT

La collecte sélective (7 000 habitants) :

SECTEUR	SAISON	FREQUENCE	Population desservie
URBAIN / SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois par semaine	ST ELOY LES MINES (Bourg)
SEMI URBAIN	Toute l'année	1 fois tous les 15 jours	ST GERVAIS D'AUVERGNE / PIONSAT / MONTAIGUT MENAT / SERVANT LAPEYROUSE / BUXIERES SOUS MONTAIGUT

II.1.1.d. Tournées de collecte

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des ordures ménagères résiduelles : **89 402 kms** (100 277 Kms en 2022)

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte du tri sélectif : **14 022 kms** (9 737 kms en 2022)

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte du verre jusqu'aux installations de regroupement du verre : **12 300 kms** (collecte et transport Prestataire Paprec)

Kilométrage annuel total parcouru par l'ensemble des véhicules pour les opérations de collecte des matériaux secs et de transfert jusqu'aux installations de traitement (y compris entre les quais de transfert et les installations de traitement) : **30 720 kms (moyenne arrondie)**

II.1.1.e Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	2022	2023	Evolution
Ordures Ménagères	4 167.54 t (239.85 kg/hab.)	3 801.24 t (218.95 kg/hab.)	- 8.78 % - 366.30 tonnes
Collecte Sélective	270.36 t (15.56 kg/hab.)	335.94 t (19.35 kg/hab.)	+ 24.25 % + 65.58 tonnes

II.1.2. La collecte en apport volontaire

II.1.2.a. Présentation

Le SICTOM des Combrailles assure la collecte en apport volontaire, ainsi que le transport et l'évacuation des déchets d'emballages ménagers recyclables jusqu'au centre de tri en prestations de service par l'établissement PAPREC.

92 points propres sont répartis sur le territoire du syndicat. Le verre dispose également de colonnes isolées supplémentaires pour un total global de 137 emplacements.

Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :

- Les papiers et les petits cartons (journaux, magazines, revues, publicités, enveloppes, cahiers, cartonnets, briques alimentaires, sacs en papier)
- Les emballages en plastique (les bouteilles et les flacons, les briques alimentaires, les pots, boîtes et barquettes en plastique, les sacs et les films plastiques, les bidons et les tubes)
- Les emballages en métal (bouchons, capsules, couvercles, blisters de médicaments, les boîtes de conserve, les aérosols, les canettes)
- Les emballages en verre (pots, bocaux et bouteilles)
- L'huile de vidange (les bidons déposés à l'intérieur des colonnes doivent être rapportés en déchèterie). Le pompage et l'enlèvement sont assurés par CHIMIREC (dans le cadre du groupement de commande du VALTOM).

Les conteneurs sont placés sur le domaine public ou privé. Ils sont répartis en fonction de la densité de la population et de critères liés au stationnement, à l'éloignement des habitations, à la largeur du trottoir, etc.

Les fréquences de collecte sont adaptées à l'utilisation des points. Elles se font du lundi au vendredi.

II.1.2.b. Quantités collectées (en tonne et en kg/hab.)

Matériaux collectés	Nombre de points	2022	2023	Evolution
Verre	137	635.28 t (36.56 kg/hab.)	660.92 t (38.07 kg/hab.)	+ 4.03 %
Papiers Plastiques Cartons	138	362.11 t (20.84 kg/hab.)	357.76 t (20.60 kg/hab.)	- 1.20 %
Huile de vidange	26	14.97 t (0.86 kg/hab.)	11.571 t (0.66 kg/hab.)	- 22.70 %
TOTAL		1 012.36 t	1 030.25 t	+ 1.76 %

(*) 1000 L = 0.9 T

La mise en place des nouvelles consignes de tri permet de recevoir les emballages supplémentaires dans les colonnes de tri. Les anciennes colonnes corps creux / corps plats ont été nettoyées et transformées en interne par les agents du SICTOM depuis le 4^e trimestre 2021 (nouvelle signalétique et ouvertures plus grandes pour faciliter le dépôt des papiers et des emballages).



Nouvelle signalétique installée sur tous les points d'apport volontaire des communes du SICTOM

SICTOM DES COMBRAILLES
COLLECTE EN PAV - MULTI MATERIAUX (papiers - plastiques - cartons) + VERRE ET RATIO PAR HABITANT
ANNEE 2023

Population municipale 2024 - données INSEE au 1er janvier 2024

POINT DE COLLECTE / COMMUNE	POPULATION	MULTI MATERIAUX		Evolution multimat / 2022	VERRE		Evolution verre / 2022	RATIO GLOBAL MULTIMAT/VERRE (en kg/hab)
		TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)		TONNAGE ANNUEL	RATIO (en kg/hab)		
ARS LES FAVETS	220	5,245	23,841	-13,02%	6,205	28,20	6,89%	52,05
AYAT SUR SIOULE	136	3,090	22,721	-20,36%	4,630	34,04	-6,75%	56,76
BIOLLET	319	12,825	40,204	84,27%	15,415	48,32	23,62%	88,53
BLOTL EGLISE	445	20,080	45,124	8,72%	22,735	51,09	-2,61%	96,21
BUSSIERES	102	2,660	26,078	-7,96%	3,355	32,89	19,61%	58,97
BUXIERES SOUS MONTAIGUT	237	9,300	39,241	18,93%	12,050	50,84	2,82%	90,08
CHATEAU SUR CHER	67	2,710	40,448	33,50%	3,370	50,30	48,46%	90,75
DURMIGNAT	214	3,525	16,472	-8,56%	6,425	30,02	30,99%	46,50
ESPINASSE	282	7,595	26,933	13,53%	12,325	43,71	6,30%	70,64
GOUTIERES	323	8,120	25,139	7,55%	10,185	31,53	9,22%	56,67
LA CELLETTE	164	3,535	21,555	-0,84%	4,840	29,51	-0,41%	51,07
LA CROUZILLE	259	6,810	26,293	52,01%	7,305	28,20	28,50%	54,50
LAPEYROUSE	517	11,780	22,785	19,96%	22,925	44,34	32,06%	67,13
LE QUARTIER	215	5,040	23,442	-7,78%	6,690	31,12	-2,62%	54,56
LISSEUIL	114	4,240	37,193	/	9,39	82,32	/	119,52
MARCILLAT	325	7,460	22,954	-3,62%	9,630	29,63	70,59%	52,58
MENAT	540	12,130	22,463	-14,76%	34,070	63,09	10,85%	85,56
MONTAIGUT	981	5,335	5,438	-27,17%	24,430	24,90	9,67%	30,34
MOUREUILLE	380	7,505	19,750	-3,72%	13,125	34,54	14,48%	54,29
NEUF EGLISE	309	8,155	26,392	-4,23%	13,080	42,33	-3,18%	68,72
PIONSAT	1 050	18,065	17,205	-13,04%	47,355	45,10	5,48%	62,30
POUZOL	267	8,290	31,049	-4,66%	9,945	37,25	-9,30%	68,30
ROCHE D AGOUX	112	3,050	27,232	-24,60%	5,050	45,09	8,14%	72,32
SAINT ELOY LES MINES	3 486	23,080	6,621	-20,33%	105,115	30,15	-5,59%	36,77
SAINT GAL SUR SIOULE	147	8,600	58,503	8,72%	8,620	58,64	16,17%	117,14
SAINT GERVAIS D'AUVERGNE	1 231	18,215	14,797	0,11%	59,595	48,41	-4,53%	63,21
SAINT HILAIRE	148	4,385	29,628	-11,23%	5,685	38,41	24,95%	68,04
SAINT JULIEN LA GENESTE	120	3,270	27,250	-5,63%	4,300	35,83	-1,49%	63,08
SAINT MAIGNIER	180	4,370	24,278	-5,92%	6,895	38,31	2,00%	62,58
SAINT MAURICE PRES PIONSAT	368	12,895	35,041	-2,53%	13,270	36,06	4,49%	71,10
SAINT PARDOUX	417	16,750	40,168	-4,26%	18,015	43,20	-5,33%	83,37
SAINT PRIEST DES CHAMPS	715	15,200	21,259	-17,99%	23,950	33,50	-6,02%	54,76
SAINT QUINTIN SUR SIOULE	386	10,545	27,319	16,26%	15,425	39,96	25,56%	67,28
SAINT REMY DE BLOT	244	6,630	27,172	/	8,74	35,82	/	62,99
SAINTE CHRISTINE	125	4,680	37,440	-5,84%	7,575	60,60	1,88%	98,04
SAURET BESSERVE	166	4,785	28,825	-8,42%	6,950	41,87	-5,57%	70,69
SERVANT	558	11,695	20,959	-6,66%	22,740	40,75	14,04%	61,71
TEILHET	281	7,750	27,580	17,69%	9,710	34,56	-4,29%	62,14
VERGHEAS	66	3,140	47,576	7,90%	4,505	68,26	5,88%	115,83
VIRLET	268	4,570	17,052	-5,77%	6,710	25,04	-21,75%	42,09
YOUX	877	20,640	23,535	11,09%	28,570	32,58	4,18%	56,11
TOTAUX	17 361	357,745	20,61	-1,06%	660,895	38,07	4,06%	58,67

Résultats de l'Apport Volontaire commune par commune :

Les résultats ont été établis en cumulant pour chaque commune, les tonnages de cartons et journaux, des emballages recyclables et du verre collectés pendant l'année 2023. Ces tonnages totaux par produits ont été ensuite divisés par le nombre d'habitants de la commune concernée ; ils laissent apparaître un léger décalage avec les données reprises au tableau ci-dessus (différence entre les tonnages reçus en centre de tri et pas nécessairement traités en fin d'année).

II.1.3. La collecte en déchèterie

II.1.3.a. Présentation

Le SICTOM des Combrailles compte 3 déchèteries sur l'ensemble de son territoire (ST ELOY LES MINES / ST GERVAIS D'AUVERGNE / PIONSAT).

Elles sont accessibles aux habitants des 41 communes ainsi qu'à ceux des communes (proches) du Syndicat du Bois de l'Aumône et du SICTOM Sud Allier.

II.1.3.b. Horaires d'ouvertures

Déchèterie	Horaires d'ouverture
ST ELOY LES MINES 11 rue du puits du manoir 63700 SAINT ELOY LES MINES	Horaires été (à compter du 1^{er} avril) Lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-18h Samedi : 9h -12h et 14h -17h Horaires d'hiver (à compter du 1^{er} novembre) Lundi à vendredi : 9h-12h et 14h-17h Samedi : 9h-12h et 14h-16h
ST GERVAIS D'AUVERGNE 3 ZA les vergnettes 63390 SAINT GERVAIS D'AUVERGNE	Lundi : 9h – 12h et 14h – 18 h Mardi à vendredi : 14h – 18h Samedi : 9h – 12h et 14h – 17h
PIONSAT 2 ZA les fayes 63330 PIONSAT	Lundi à jeudi : 14h – 18h Vendredi : 9h – 12h Samedi : 9h -12h et 14h -17h

Les trois déchèteries sont fermées les dimanches et les jours fériés

II.1.3.c. Conditions d'accès

- ⇒ Pour les Particuliers : gratuit.
- ⇒ Depuis le 1^{er} mars 2016, les dépôts de bois, encombrants et gravats sont payants pour les professionnels à hauteur de 15 €/ passage si le véhicule fait moins de 3m³ ou 30 €/ passage si le véhicule fait plus de 3m³
- ⇒ Depuis le second semestre 2017, un forfait à l'année est proposé aux entreprises qui le souhaitent. Evalué au passage et non plus selon la quantité apportée (dégressivité en fonction du nombre de passages) soit :

12 passages x 22 € = 264 €
20 passages x 19 € = 380 €
50 passages x 15 € = 750 €
80 passages x 13 € = 1 040 €

Tout passage au-delà du forfait est facturé 23 €. Pour les entreprises hors du territoire du SICTOM des Combrailles, une facturation de 30 € par passage est appliquée.

- * Filière Placoplatre uniquement sur ST ELOY LES MINES (payante pour les professionnels 132 €/tonne).
- * Déchets verts : (sur la plateforme de ST ELOY LES MINES – facturation des professionnels par le Valtom)

L'accès est interdit aux véhicules de plus de 3,5 Tonnes.

II.1.3.d. Fréquentation (en nombre de passages)

Lieu de la déchèterie	2022			2023			Evolution
	Particuliers	Professionnels	Total	Particuliers	Professionnels	Total	
ST ELOY	22 415	1 816	24 231	23 412	1 601	25 013	+ 3.22 %
ST GERVAIS	6 861	306	7 167	8 810	142	8 952	+ 24.90 %
PIONSAT	7 876	875	8 751	8 463	748	9 211	+ 5.25 %
TOTAL	37 152	2 997	40 149	40 685	2 491	43 176	+ 7.53 %

II.1.3.e. Quantités collectées (en tonne)

		2022 (en tonnes)	2023 (en tonnes)	Evolution en %
Déchets valorisés	Déchets verts	549.74	568.36	+ 3.38 %
	Bois	522.04	524.42	+ 0.45 %
	Ferrailles	264.62	237.08	- 10.40 %
	Gros cartons	174.18	172.32	- 1.06 %
	Papier	Inclus dans la collecte en PAV		
	Verre			
	Textile	73.45	80.76	+ 9.95 %
	Pneus	33.72	29.22	- 13.34 %
	Huile de vidange	Inclus dans la collecte en PAV		
	Huile alimentaire	1.53	1.91	+ 24.83 %
	Piles	2.805	2.396	- 14.58 %
	D.E.E.E dont :	68.33	78	+ 14.15 %
	- Gros électroménager hors froid	41.942	42.1	+ 0.37 %
	- Gros électroménager froid	21.318	21	- 1.49 %
	- Ecran	56.294	61.5	+ 9.24 %
	- Petit appareil en mélange			
	Lampes et tubes fluorescents	0.788 (788 kg)	0.1	- 87.3 %
	Cartouches encre	0.246	0.251	+ 2.03 %
	Gravats valorisés en ISDND	955.46	995.98	+ 4.24 %
	Placoplatre valorisé	90.78	91.9	+ 1.23 %
	Benne Eco-Mobilier	263.50	323.68	+ 22.83 %
	Articles de Bricolage et de Jardin Thermique	/	3.93	-
	Articles de Sport et de Loisirs	/	3.73	-
	Caisson Réemploi	32.50	56.7	+ 74.46 %
Déchets toxiques	55.678	64.434	+ 15.72 %	
Bouteilles de gaz (Collecte avec GMA)	3.38	4.68	+ 38.46 %	
Radiographies		0.0132	-	
Encombrants Vernéa*	1 114.84	1 032.24	- 7.40 %	
Sous total	4 327.141	4 396.704	+ 1.60 %	
Déchets non valorisés	Gravats non valorisés en ISDND	/	/	
	Encombrants Puy Long*	33.84	27.5	- 18.73 %
	Amiante cimentée	16.82	10.4	- 38.16 %
	DASRI	0.319	0.303	- 5.01 %
	Sous total	50.979	38.203	- 25.06 %
Total des apports		4 378.12	4 434.907	+ 1.29 %
		251.97 kg/hab.	255.45 kg/hab.	

* Les encombrants ont été répartis selon leur destination (à VERNEA pour une valorisation énergétique et à PUY LONG pour l'enfouissement).

II.1.4 Gravats

Mode de collecte :

Déchèteries : 995.98 tonnes

Mode de valorisation : Matériaux de couverture



Tonnages de gravats	Destination	Utilisation
0 tonnes	Enfouissement	Déclaration DREAL comme déchets enfouis
995.98 tonnes		Matériaux de couverture (non déclaré à la DREAL)

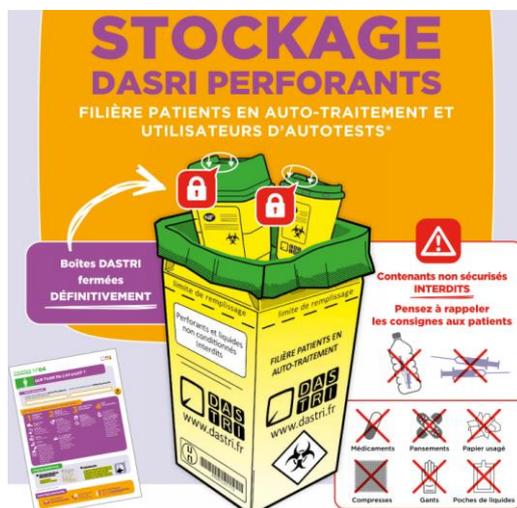
II.1.5. La collecte des D.A.S.R.I. (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)

II.1.5.a. Présentation

La collecte des D.A.S.R.I. des particuliers (de type coupants, piquants, tranchants) a été mise en place en 2007. Les pharmaciens du territoire participent à cette action en distribuant une boîte hermétique aux patients réalisant eux-mêmes leurs soins à domicile. Une fois le contenant plein, il doit être rapporté dans une pharmacie conventionnée (Montaigut en Combraille – Menat – St Gervais d'Auvergne) où à défaut dans l'une des déchèteries du SICTOM afin d'être traité en toute sécurité. Depuis fin 2011, le syndicat a cessé de fournir les contenants aux pharmacies.

II.1.5.b. Quantités collectées

Type d'emballages	2022 (tonnage)	2023 (tonnage)	Evolution
Cartons de 50 litres	0.319	0.303	- 5.01 %



II.1.6. La collecte des encombrants dans les communes

Sont considérés comme encombrants les objets résidus des ménages qui ne peuvent pas entrer dans un bac de collecte, qui sont non toxiques, non pulvérulents et non liquides.

La collecte des encombrants a été supprimée en 2016. Les usagers souhaitant se débarrasser de leurs encombrants peuvent se rendre en déchèterie ou bien contacter « la Remise » à St Maurice près Pionsat qui assure une prestation d'enlèvement à domicile.



II.1.7 La collecte de l'amiante lié

En collaboration avec le VALTOM, le SICTOM des Combrailles organise des journées spécialement dédiées au dépôt d'amiante des particuliers. Sur inscription uniquement, dépôt gratuit limité à 1 par an et par foyer dans la limite de 150 kg d'amiante lié (amiante fibrociment tel que des éléments intègres de bardage, de revêtement ou de couverture (plaque plane, profilée, tôle ondulée, ardoise, plaque décorative), de canalisation (vide-ordure, cheminée, évacuation/ adduction eau...), bac horticole type jardinière. L'amiante libre (joints, flocage, calorifugeage de tuyau de chaudière, enduit...) est refusée. Ces déchets doivent être pris en charge par une entreprise certifiée et traités sur un site agréé.



Journée de dépôt d'amiante à la déchèterie de St Eloy les Mines

II.2. Le transfert et le transport

II.2.1. Le Transfert

Le SICTOM a débuté le transfert de ses ordures ménagères résiduelles au 01 janvier 2010 :

Les opérations de transfert des déchets ménagers résiduels collectés vers les sites de traitement sont réalisées par l'intermédiaire des centres de transfert suivants :

Localisation du centre de transfert	Tonnes transférées (t/an)	Compactage (oui/non)	Type
SAINT- ELOY - LES- MINES	3 721.58 t (ordures ménagères)	Oui (à partir du S2/2012)	Route
SAINT- ELOY - LES- MINES	335.88 t (collecte sélective)	Oui (à partir du S2/2012)	Route

En sortie des transferts, les déchets sont acheminés par route vers les centres de traitements suivants :

II.2.2. Le Transport

Centre de transfert	Centre de traitement	Nom du transporteur	Distance au centre de traitement en km	Tonnages Transportés en Tonnes /an
SAINT- ELOY - LES- MINES	VERNEA (63)	SUEZ RV CENTRE EST	61 kms	3 721.58 t
SAINT- ELOY - LES- MINES	PAPREC (63)	SUEZ RV CENTRE EST	60 kms	335.88 t

Quai de transfert de St Eloy les Mines



Pôle de valorisation Vernéa à Clermont Ferrand



II.3. Le traitement

II.3.1. Le pôle de valorisation de déchets ménagers VERNEA

Le pôle de valorisation de déchets ménagers Vernéa, conçu pour optimiser toutes les formes de valorisation, combine fiabilité technique, modularité et respect de l'environnement autour d'une unité de valorisation biologique et d'une unité de valorisation énergétique.

Le pôle comprend :

- **Une unité de tri mécanique des ordures ménagères résiduelles**, d'une capacité maximale de 205 500 tonnes par an, qui traite toutes les ordures ménagères résiduelles réceptionnées sur le site permettant ainsi l'optimisation de la valorisation matière, énergétique et organique.
- **Une unité de valorisation biologique** composée de deux équipements qui fonctionnent en synergie :
 - **Une unité de méthanisation** de la fraction fermentescible des ordures ménagères, d'une capacité de 18 000 tonnes par an, qui permet la conversion de la biomasse en énergie et produit un amendement organique.
 - **Une plateforme de compostage** des déchets verts, d'une capacité de 8 500 tonnes par an, qui permet la valorisation organique des déchets et l'enrichissement des sols, plus spécifiquement agricoles.
- **Une unité de valorisation énergétique** d'une capacité limitée à 150 000 tonnes par an, qui permet le traitement thermique de la fraction combustible avec valorisation énergétique. L'utilisation de ce procédé permet de produire de l'énergie et de diminuer la quantité des déchets ultimes à enfouir tant au niveau du volume (90%) que de la masse (70%).
- **Une unité de stabilisation biologique**, d'une capacité de 51 500 tonnes par an, complémentaire des équipements prévus par le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, qui permet quant à elle de réduire d'environ 35% la masse des déchets biodégradables et de limiter encore plus la quantité de déchets à enfouir.

80 % des déchets entrants sur le pôle Vernéa sont valorisés et permettent de produire :

- 5 440 tonnes de compost
- 4 880 tonnes de métaux ferreux et non-ferreux
- 107 280 MWh d'électricité
- 36 420 tonnes de mâchefers (résidus d'incinération) utilisées en sous-couche routière.

II.3.2. L'installation de stockage de déchets non dangereux

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux se situe sur la commune de Saint Eloy les Mines. C'est un centre de stockage de classe 2 soumis aux prescriptions des arrêtés préfectoraux n°04/03207 (2004) / 09/01825A / 09-01825B (2009).

L'exploitation du centre a cessé au 31/12/2009.

La délibération n°2017/1018 du 14 décembre 2017 du VALTOM et la délibération n°57/2017 du SICTOM des Combrailles du 18 décembre 2017 ont validé le transfert de l'ISDND des Nigennes en post-exploitation au VALTOM (frais, emprunts, amortissements). Une convention de coopération liée à l'exploitation permet de poursuivre le suivi du site. Les coûts réels supportés par le SICTOM sont répercutés au VALTOM sur la base d'un état annuel des dépenses.

II.3.2.a. Quantités traitées (en tonne) sur les exutoires de VERNEA et PUY LONG.

Provenant du périmètre de l'EPCI

		2022	2023	Evolution
	Ordures ménagères	4 083.36	3 721.58	- 8.85 %
	Déchets bennes encombrants et déchetteries	1 148.68	1 059.74	+ 7.74 %
	Boues station d'épuration			
	Refus de tri	94.224	149.726	+ 58.90 %
Professionnels	Déchets industriels banals			
TOTAL DÉCHETS TRAITÉS		5 326.264	4 931.046	- 7.42 %

II.3.3. La valorisation biologique

II.3.3.a La plateforme de broyage de Saint Eloy les Mines

La plate-forme de broyage permet de stocker puis de broyer les déchets végétaux récoltés dans les différentes déchèteries du SICTOM, produits par les particuliers, les services municipaux, et les professionnels.

Le VALTOM gère le traitement des déchets verts (broyage) et son évacuation sur les centres de traitements appropriés. Deux fois par an, compost et broyat sont mis gratuitement à la disposition des usagers du syndicat.

II.3.3.b Quantités traitées (en tonne)

	Lieu	Propriétaire	Prestataire	2022	2023	Evolution
Déchets verts des déchèteries	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	279.88	286.88	+ 2.50 %
Déchets verts municipaux et des voieries	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	8.5	3.16	- 62.82 %
Déchets des particuliers	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	223.20	240.74	+ 7.85 %
Déchets verts des professionnels	Saint-Eloy-les-Mines	VALTOM	Ecovert Boilon	38.16	37.58	- 1.51 %
TOTAL DÉCHETS VERTS				549.74	568.36	+ 3.38 %



Plateforme de broyage de ST ELOY LES MINES

II.3.4. Les déchets des déchèteries

Localisation et types de traitement

Matériaux	Type de traitement	Transporteur	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferraille	Recyclage matière	SUEZ RV CENTRE EST	PAPREC	ST OURS LES ROCHES (63)
Déchets verts	Compostage	ECOVERT BOILON	ECOVERT BOILON	LEMPY (63)
Carton	Recyclage matière	SUEZ RV CENTRE EST	CENTRE DE TRI PAPREC	CLERMONT FERRAND (63)
Bouteilles plastiques	Recyclage matière	PAPREC	CENTRE DE TRI PAPREC	CLERMONT FERRAND (63)
Pneumatiques	Valorisation	PROCAR	ALIAPUR	LYON (69)
Piles	Recyclage	PAPREC RECYDIS	COREPILE	PARIS (75)
Huiles alimentaires	Valorisation	GAEC LASCHAMP	GAEC LASCHAMP	ST MAIGNER 63
Huiles de vidange	Valorisation	CHIMIREC	CHIMIREC	MENDE (48)
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation	SUEZ RV CENTRE EST	CSDU de St ELOY LES MINES	SAINT ELOY LES MINES (63)
Encombrants	Incinération / Enfouissement	SUEZ RV CENTRE EST	VERNEA CLERMONT PUY LONG CLERMONT	CLERMONT (63)
Tubes – Néons – Ampoules	Dépollution / Recyclage matière	PAPREC	ECOSYSTEM	PARIS (75)
D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)	Dépollution / Recyclage matière	PAPREC	ECOSYSTEM	PARIS (75)
Déchets toxiques	Traitement Spécifique	CHIMIREC	CHIMIREC	MENDE (48)
Boîtes DASRI	Incinération	LA BOITE A PAPIER	DASTRI	PARIS (75)
Bois traité	Recyclage matière	SUEZ RV CENTRE EST	VEOLIA	AUBIAT (63)
Cartouches	Valorisation	PRINTERREA	PRINTERRA	CHERISY (28)
Placoplâtre	Recyclage	SUEZ RV CENTRE EST	CENTRE DE TRI ECHALIER ENVAL (63)	CLERMONT FD (63)
Meubles (DAE)	Valorisation	PRAXY	ECOMAIISON	PARIS (75)
Textiles	Réutilisation	LE RELAIS 23	LE RELAIS 23	ST MAURICE LA SOUTERRAINE (23330)

II.3.5. Le centre de tri

II.3.5.a. Localisation des repreneurs

Matériaux triés	Centre de tri	Repreneur	Adresse (siège social)
Papiers – carton	PAPREC Auvergne	PAPREC FRANCE	Saint Herblain (44800)
Briques alimentaires	PAPREC Auvergne	SUEZ RV Centre Est	Lyon (69)
Emballages en plastique	PAPREC Auvergne	VALORPLAST	Paris (75008)
Emballages en acier	PAPREC Auvergne	SUEZ RV Centre Est	Lyon (69)
Emballages en aluminium	PAPREC Auvergne	SUEZ RV Centre Est	Lyon (69)
Petits alus	PAPREC Auvergne	PreZero Pyral GmbH	09599 Freiberg, Germany
Ecrits Bureautiques / Gros de magasin	PAPREC Auvergne	PAPREC FRANCE	Saint Herblain (44800)
Journaux – magazines	PAPREC Auvergne	NORSKE SKOG	Golbey (88194)
Flux développement	PAPREC Auvergne	CITEO	Paris (75009)
Verre	PAPREC Auvergne	O-I France	Vaulx en Velin (69120)

II.3.5.b. Quantités traitées (en tonne)

	2022	2023	Evolution
Acier	40.3	22.92	- 43.12 %
Alu	9.46	5.26	- 44.39 %
Petit alus (<i>flux petits aluminiums souples issus de la collecte séparée</i>)	2.882	1.57	- 45.52 %
EMR (<i>Emballages Ménagers Recyclables</i>) = Papier/carton d'emballages	92.271	88.71	- 3.85 %
Carton 1.05 (<i>emballages ménagers en papier-carton issus de la collecte séparée ou déchèterie</i>)	244.05	205.37	- 15.84 %
ELA (<i>Emballages Liquides Alimentaires</i>) = briquettes alimentaires	22.22	12.49	- 43.78 %
Journaux Magazines (<i>revues, prospectus...</i>)	206.16	154.50	- 25.05%
Ecrits bureautiques (<i>papiers générés dans les bureaux administratifs</i>)	-	5	
GM (<i>Gros de Magasins</i>) = mélanges de diverses qualités de papiers et de cartons	40.42	50.39	+ 24.66 %
Bouteilles plastique PET (<i>Polyéthylène Téréphtalate</i>)	84.54	30.16	- 64.32 %
Bouteilles plastique PEHD (<i>Polyéthylène Haute Densité</i>)	55.46	18.28	- 67.03 %
Flux développement (<i>emballages rigides complexes en plastique</i>)	23.35	23.75	+ 1.71 %
Films plastiques ECT (<i>Extension Consignes de Tri</i>)	2	6.12	+ 206 %
Refus de tri *	94.224	149.726	+ 58.90 %
Total	917.337	774.246	- 15.59 %

* Les refus de tri sont les déchets non-conformes, souillés, dangereux... récupérés après le tri industriel. Ils sont ensuite acheminés jusqu'à l'incinérateur de VERNEA.



III – INDICATEURS FINANCIERS

III.1. Modalités de financement du service

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un **budget unique**.



La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- Une contribution des usagers particuliers et professionnels : T.E.O.M. (Taxe Enlèvement Ordures Ménagères).
- Autres recettes :
 - ⇒ Une contribution des organismes agréés pour le recyclage des emballages.
 - ⇒ Le produit de la vente des matériaux issus des déchets triés.
 - ⇒ Facturation des apports de déchets des professionnels

IV.1.1. Contribution des usagers particuliers

La collectivité a choisi la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour financer le service rendu aux usagers sur l'ensemble du territoire.

Cette taxe est basée sur l'Impôt Foncier Bâti en application des Articles 1520 à 1526 et 1609 bis nonies D du Code Général des Impôts.

Il est rappelé à cette occasion que le propriétaire a la possibilité de récupérer cette taxe auprès de son locataire.

En 2023, le produit global attendu auprès des particuliers était de 3 031 013 € soit un taux voté de 17.88 % (le produit final touché a été 3 022 066 € soit 168,35 €/hab.).

IV.1.2. Autres recettes

Le financement du service est également assuré de la façon suivante :

- Par une Convention avec un organisme agréé pour le recyclage des emballages : CITEO
- Par la vente de matériaux issus des déchets triés en apport volontaire ou déchèterie
- Par une tarification des apports des professionnels : gravats, bois, encombrants, placo-plâtre

IV.2. Indicateurs financiers du service

IV.2.1. Dépenses de fonctionnement

Montant global des dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 : 3 254 605,07€ (sans résultat reporté n-1).

Dont les principales dépenses sont :

× Prestations rémunérées à des entreprises privées pour la collecte et le traitement des déchets ménagers :

- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER-PAREC (Papier / Plastique / Carton) : 52 967,42 €
- Collecte, transfert des Points Propres – ECHALIER (verre) : 40 608,62 €
- Gestion du CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes de Saint Eloy les Mines + Transfert et traitement – VALTOM / SUEZ : 675 114,14 €
- Gestion des déchèteries - SUEZ: 305 628,65 €
- Contribution à l'habitant – VALTOM : 643 351,77 €
- Collecte et traitement des déchets spéciaux (pompage et l'enlèvement colonne à huile) - CHIMIREC : 14 085,79 €

× Montant des dépenses lié à la collecte des déchets ménagers (régie) : location de BOM, carburant, assurance, entretien réparation des véhicules, frais de déplacement, formation, EPI ...

- Total : 267 530,83 €

× Charges de personnel : salaires + charges du personnel et intérimaires :

- Total : 876 775,43 €

IV.2.2 Recettes de fonctionnement

Montant global des recettes de fonctionnement pour l'année 2023 : 3 744 823,45 € (sans résultat reporté n-1).

Rappel des principales recettes :

- **TEOM** : 3 022 066 €
 - Com Com COMBRAILLES SIOULE ET MORGE : 367 728,00 €
 - Com Com PAYS DE SAINT ELOY : 2 654 338,00 €
- **Recettes liées à la valorisation des emballages collectés** :
 - VALTOM : 45 790,31 €
 - Valorisation du verre (O.I Manufacturing) : 15 001,27 €
 - Garantie de reprise cartons d'emballages (SUEZ) : 7 122,66 €
 - Garantie de reprise plastique (VALORPLAST) : 30 242,57 €
 - Garantie de reprise Journaux Revue Magazine (Norske) : 26 527,92 €
 - Garantie de reprise Gros de Magasin (Paprec) : 836,48 €
 - Garantie de reprise des cartons de déchèteries : 0 €
 - Garantie de reprise alu (SUEZ) : 7 042,66 €
 - Garantie de reprise acier (SUEZ) : 1 544,70 €
 - Garantie de reprise petit alu (PREZERO) : 353,78 €
 - Garantie de reprise flux développement (CITEO) : 1 349,04€
- **Soutiens des organismes agréés** :
 - CITEO : 347 316,63 € (dont 11 132,60 € pour ECOFOLIO)
 - DEEE (ECO SYSTEME) : 13 778,79 €
 - ECO MOBILIER : 15 320,39 €
 - ECO DDS : 2 853,09 €
 - ECOLOGIC (ASL – Articles de sport et loisirs) : 1 200,00€
 - CYCLEVIA (huile noire) : 350,00 €

- Autres recettes diverses :

- CODOEC : 101 250,00 €
- Apport des déchets des professionnels : 6 315,87 €
- Vente de bacs aux professionnels : 840,00 €
- Collecte bacs OMR et bacs de TRI (société ROCKWOOL) : 10 845,00 €
- Remboursement salaires Agents STGDO : 14 031,04€

- Reversements :

- VALTOM (Déchets verts) : 8 035,15 €
- VALTOM (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) : 14 320,00 €

Modalités de financement	Montant en 2020	Montant en 2021	Montant en 2022	Montant en 2023
TEOM	2 706 483,12 €	2 724 642,28 €	2 844 414,83 €	3 022 066,00 €

	Financement du service	Recettes totales en Euros
COLLECTE	CITEO	347 316,63 €
	Ventes de matériaux	104 327,26 €
	Participation des usagers pour la collecte des encombrants	/
DECHETERIES	Dépôts en déchetteries	/
	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	13 778,79 €
	Ventes de matériaux	45 790,31 €
	Accès communes extérieures	/
PROFESSIONNELS	(Apport Déchets Industriels Banals centres de traitement, ...)	6 315,87 €

Le SICTOM est titulaire d'un contrat avec plusieurs organismes agréés.

Pour les emballages / les imprimés :

- CITEO
- Barème F
- Date de signature : 1^{er} janvier 2018

Identification du signataire : SICTOM

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Modalités de reprise Barème F :

Option « Filières »

Pour les DEEE et les lampes /néons :

Ecosystème date nouvelle convention : 07/12/2022

Identification du signataire : SICTOM

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les Déchets Diffus Spécifiques : EcoDDS date : 01/04/2015

Identification du signataire : SICTOM

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les textiles :

Eco TLC / REFASHION date : 01/04/2023

Identification du signataire : SICTOM

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les déchets d'ameublement :

Eco Maison date : 06/07/2022

Identification du signataire : SICTOM

EPCI de traitement (VALTOM)

Pour les Articles de Sport de Loisirs (ASL) et les Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques (ABJTH) :

ECOLOGIC :

date : 06/07/2022

Identification du signataire : SICTOM

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les piles et accumulateurs :

COREPILE date renouvellement : 18/12/2017

Identification du signataire : SICTOM

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les DASRI :

DASTRI date renouvellement : 12/04/2017

Identification du signataire : SICTOM

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les huiles usagées :

CYCLEVIA date : 01/04/2023

Identification du signataire : SICTOM

EPCI de traitement (indiquez le nom)

Pour les déchets de chantier du bâtiment : OCA Bâtiment : 01/12/2023

Identification du signataire : SICTOM

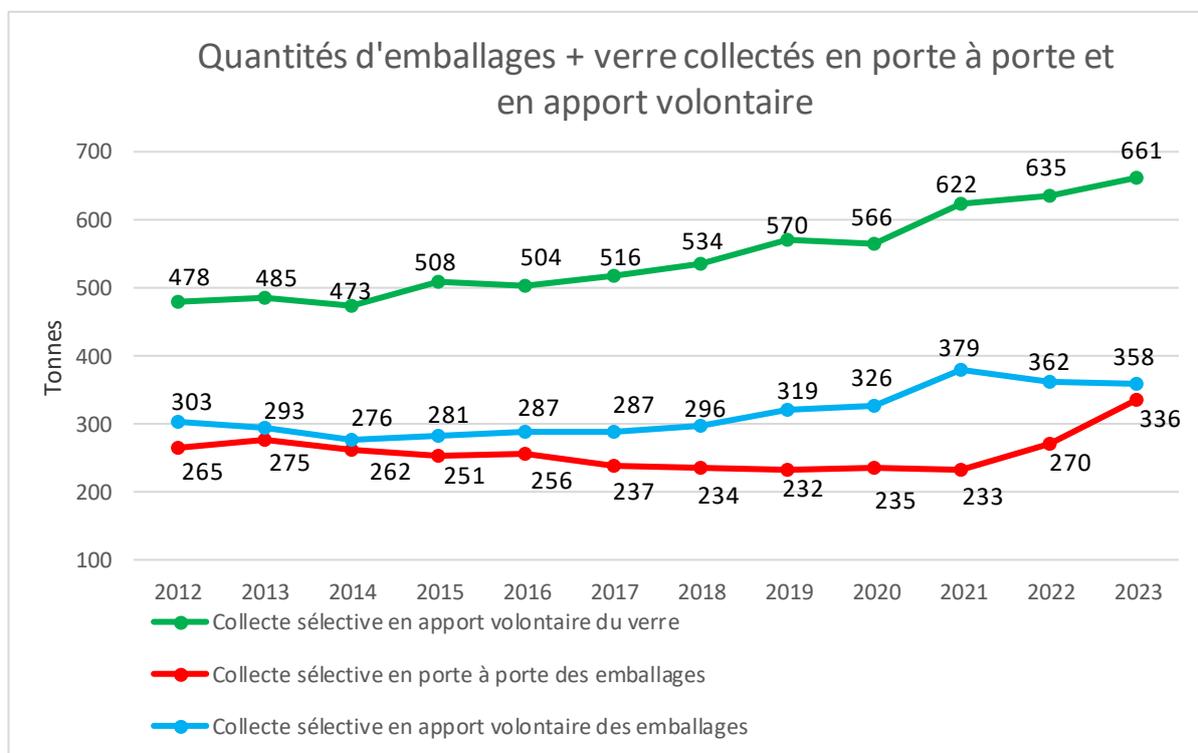
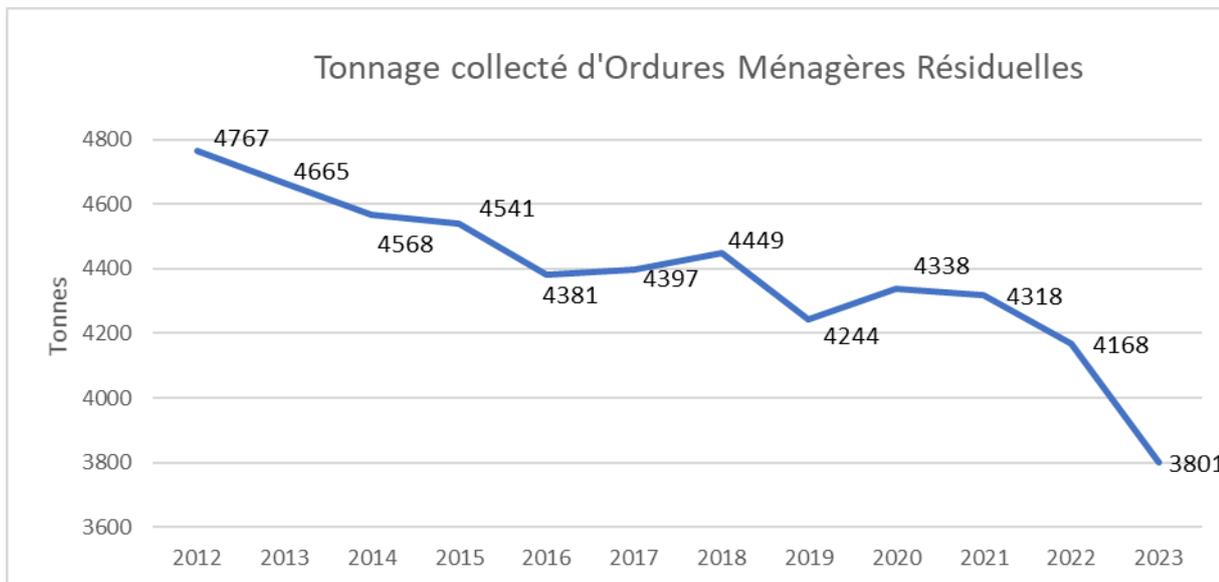
EPCI de traitement (VALTOM)

IV LES CHIFFRES CLES

IV.I Quantités collectées à domicile et en Apport Volontaire (en tonne et en kg/hab.)

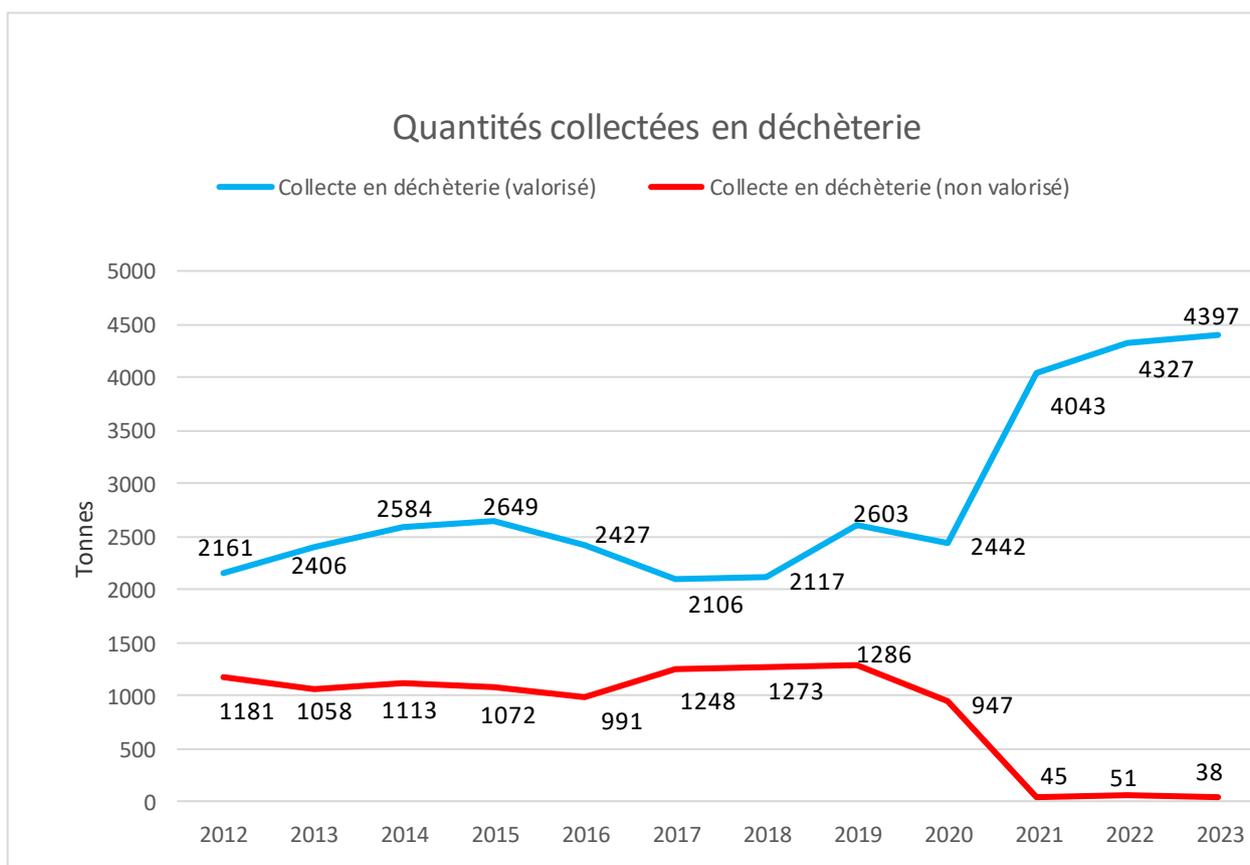
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collecte des ordures ménagères Résiduelles	250,26 kg/hab.	239,41 kg/hab.	246.15 kg/hab.	247.23 kg/hab.	239.85 kg/hab.	218.95 kg/hab.
	4 448.76 t	4 243.57 t	4 338.42 t	4 318 t	4 167.54 t	3 801.24 t
Collecte sélective et porte-à-porte des emballages	13,14 kg/hab.	13,10 kg/hab.	13.32 kg/hab.	13.34 kg/hab.	15.56 kg/hab.	19.35 kg/hab.
	233.70 t	232.34 t	234.80 t	233.10 t	270.36 t	335.94 t
Collecte sélective en apport volontaire (verre)	30,06 kg/hab.	32,16 kg/hab.	32.08 kg/hab.	35.61 kg/hab.	36.56 kg/hab.	38.07 kg/hab.
	534.38 t	570.05 t	565.57 t	622.04 t	635.28 t	660.92 t
Collecte sélective en apport volontaire (papier/cartons/journaux mag.)	12,59 kg/hab.	12,63 kg/hab.	12.00 kg/hab.	12.92 kg/hab.	2.45 kg/hab.	
	223.84 t	223.90 t	211.52 t	225.80 t	42.64 t	
Collecte sélective en apport volontaire (plastique)	4,05 kg/hab.	4,19 kg/hab.	4.20 kg/hab.	4.84 kg/hab.	1.14 kg/hab.	
	72.11 t	74.36 t	74.08 t	84.66 t	19.96 t	
Collecte des colonnes multi-matériaux (Bi-flux) en apport volontaire		1,17 kg/hab.	2.30 kg/hab.	3.90 kg/hab.	17.23 kg/hab.	20.60 kg/hab.
		20.81 t	40.60 t	68.12 t	299.51 t	357.76 t
Collecte sélective en apport volontaire (huile)	0,50 kg/hab.	0,42 kg/hab.	0.75 kg/hab.	0.64 kg/hab.	0.86 kg/hab.	0.66 kg/hab.
	8.91 t	7.56 t	13.32 t	11.34 t	14.97 t	11.571 t
TOTAL (en kg/hab.)	310,60 kg/hab.	303,08 kg/hab.	310.80 kg/hab.	318.48 kg/hab.	313.65 kg/hab.	297.63 kg/hab.
TOTAL (en tonne)	5521.70	5372.59	5478.31	5563.06	5 450.26	5 167.43
Taux de valorisation (*70 % des OMR sont valorisées à VERNEA)	19,42 %	21.00 %	20.80 %	76.71 %*	77.06 %	77.93 %

Le graphique ci-dessous représente le tonnage collecté des Ordures Ménagères Résiduelles depuis l'année 2012. En 2012, le tonnage d'OMR collecté était de 4 766.65 tonnes. En 2023, il est de 3 801 tonnes. On constate une baisse de près de 20.26 %.



IV.2. Quantités collectées en déchèterie (en kg/hab.)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Collecte en déchèterie (valorisé)	119.07	146.87	138.54	231.51	249.04	253.25
Collecte en déchèterie (non-valorisé)	71.60	72,54	53.71	2.59	2.93	2.20
TOTAL	190.67	219,41	192.25	234.10	251.97	255.45
Taux de valorisation	62.44 %	66.93 %	72.06 %	98.89 %	98.83 %	99.13 %



IV.3. Quantités totales (en kg/hab.)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Déchets valorisés	179.41	210,54	203.19	302.76	322.84	331.93
Déchets non valorisés	321.86	311,95	299.86	249.82	242.78	221.15
TOTAL	501.27	522,49	503.05	552.58	565.62	553.08
Taux de valorisation	35.79 %	40,29 %	40.39 %	54.79 %	57.07 %	60 %

IV.4. Quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectés de 2010 à 2023 sur une base 100

Année	Population	Tonnage				TOTAL	Kg/hab/an	Base 100 en kg/hab/an
		OM	CS (PàP + PàV)	verre	Déchèterie			
2010	17862	5133	574	487	3145	9339	522,84	100
2011	17844	4979	599	525	3195	9298	521,07	99,66
2012	17826	4766	568	478	3341	9153	513,46	98,21
2013	17825	4665	567	484	3462	9178	514,89	98,48
2014	17799	4568	537	473	3696	9274	521,04	99,66
2015	17823	4541	531	507	3720	9299	521,74	99,79
2016	17804	4380	543	503	3417	8843	496,69	95,00
2017	17824	4396	523	515	3352	8786	492,93	94,28
2018	17776	4448	529	534	3389	8900	500,68	95,76
2019	17725	4243	551	570	3889	9253	522,03	99,84
2020	17625	4338	561	565	3388	8852	502,24	96,06
2021	17465	4318	612	622	4088	9640	551,961065	105,569424
2022	17375	4167	632	635	4378	9812	564,72	108,01
2023	17361	3801	693	660	4434	9588	552,272335	105,628959

V MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIAIBLES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT

V.1. Mesures prises pour préserver l'environnement et la salubrité

V.1.1. Prévention à la production de déchets

La réglementation concernant les déchets ne cesse d'évoluer :

La loi Grenelle I du 3 août 2009 a relancé une politique axée en priorité sur la prévention des déchets. Elle fixait un objectif de réduction de la production d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA = Ordures

Ménagères Résiduelles + collecte sélective en porte à porte et Point d'Apport Volontaire + le verre) de 7% par habitant en 5 ans.

La loi Grenelle II du 12 juillet 2010 prévoyait la définition d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) par les collectivités locales en charge de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés. Ces programmes incluent les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

La loi LTECV (loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte) du 18 août 2015 vise à contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

En 2011, le SICTOM des Combrailles a contractualisé avec l'ADEME pour la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets. Les objectifs ont été atteints avec une baisse de près de 12.5 % des OMA (Ordures Ménagères et Assimilés) sur 5 ans.

LE CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) :

En 2015, le VALTOM a été labélisé « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG) par le Ministère de l'Environnement. Pour mettre en place des actions visant à aller plus loin dans la réduction et la valorisation des déchets et développer les mesures en faveur de l'économie circulaire et du monde économique, un CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire) a été signé en 2018.

Le CODEC comprend un plan d'actions à mettre en œuvre afin de contribuer à l'atteinte des objectifs contractualisés entre le VALTOM et l'ADEME.

Le STGDO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques) :

Il s'agit de la feuille de route du VALTOM pour cette mandature. Véritable outil de terrain visant à réduire et à valoriser les gisements de déchets organiques, le STGDO est articulé selon 5 principaux axes :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire
- la collecte des biodéchets
- le compostage des biodéchets
- le broyage des déchets verts
- le jardinage au naturel

Ce plan d'actions vise à atteindre des objectifs suivants :

- 50 % de biodéchets dans le bac d'ordures ménagères
- 12 % de déchets verts collectés en déchèterie
- 3 fois plus de déchets alimentaires méthanisés

Le CODOEC (Contrat d'Objectifs Déchets Organiques et Economie Circulaire) : Face à la fin des aides de l'ADEME (hors appels à projets) le VALTOM a décidé de continuer à soutenir les collectivités adhérentes dans leurs programmes de prévention et d'économie circulaire afin de maintenir la dynamique enclenchée avec le CODEC et le STGDO. Ce soutien se matérialise sous la forme d'un nouveau programme de prévention-économie circulaire appelé CODOEC. Le dispositif couvre la période 2022-2027.

Le bilan des actions de prévention et de réduction des déchets menées par le syndicat pour l'année 2023 et les orientations 2024 sont détaillés ci-dessous :

RAPPORT ANNUEL CODEOC

Contrat d'Objectifs Déchets Organiques Economie Circulaire

Bilan des actions 2023 et orientations 2024

Axe 1 : Dynamique avec les acteurs économiques

PILIERE ECONOMIE CIRCULAIRE	Approvisionnement durable, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité.
ACTION 1.1	Accompagner les entreprises sur leur démarche de réduction des déchets et amélioration de l'économie circulaire
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Engager la dynamique avec les acteurs économiques
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Transmission auprès des communes, des délégués et des partenaires des réunions organisées par la CCI sur la gestion des biodéchets, la réduction et la gestion des déchets verts à destination des professionnels.
PARTENAIRES	Valtom - CCI
CALENDRIER	Année 2023/2024
BUDGET	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Organiser des rencontres individuelles pour proposer des solutions personnalisées et adaptées à chaque cas (diagnostic, ateliers de sensibilisation...)
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Difficultés pour solliciter et intéresser les acteurs du monde économique sur la question des déchets
INDICATEURS	Nombre d'entreprises participants : 0

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Approvisionnement durable, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité.
ACTION 1.2	Organiser une collecte de cartons pour les gros producteurs du bourg de St Eloy les Mines
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Améliorer la qualité de la collecte sélective Gain financier et environnemental
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Collecte des cartons d'emballages organisée et prise en charge par les équipes du SICTOM pour les gros producteurs (commerçants, professionnels) situés dans le bourg de St Eloy les Mines
PARTENAIRES	Ville de St Eloy les Mines, délégués, équipe de collecte
CALENDRIER	Toute l'année
BUDGET	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Action à maintenir ou à supprimer par la suite
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Action menée uniquement sur l'avenue principale de la ville de St Eloy les Mines Difficultés pour déployer sur d'autres secteurs
INDICATEURS	Tonnage collecté (carton et tri sélectif) : carton : 172.32 t / cs : 335.94 t Nombre d'acteurs collectés : 17

Axe 2 : Demande et comportement des consommateurs

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
ACTION 2.1	Accompagnement Lutte contre le Gaspillage Alimentaire (LGA)
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Lutte contre le gaspillage alimentaire
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Accompagnement LGA au collège de Pionsat, en collaboration avec le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et coordonné par le Valtom dans le cadre du programme Établissements Témoins
PARTENAIRES	VALTOM, Conseil Départemental, commune de Pionsat
CALENDRIER	Pesées organisées du 4 au 22 décembre 2023
BUDGET	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Pas de compétence en interne. Nécessité de faire appel à des prestataires Les éco délégués se sont chargés des pesées
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Coupler les projets de compostage avec des actions sur la LGA lorsque cela s'avère nécessaire Sensibiliser de nouveaux établissements
INDICATEURS	Nombre d'établissements accompagnés : 1

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
ACTION 2.2	Animations scolaires
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Sensibiliser les enfants au tri à la source/compostage des biodéchets
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Animations à l'école de Buxières sous Montaigut, au collège de ST Gervais d'Auvergne Achat d'un nouveau vidéoprojecteur Promotion du dispositif établissements témoins du valtom
PARTENAIRES	Ecoles/Communes
CALENDRIER	Année 2023
BUDGET	Vidéoprojecteur : 850 € ht
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Prévoir un planning d'animations chaque année pour chaque classe Développer des nouveaux outils pédagogiques Solliciter des intervenants extérieurs Achat d'un nouveau pc portable Faire appel à un prestataire pour proposer un spectacle de fin d'année
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Action chronophage qui nécessite de s'adapter aux demandes des enseignants et au niveau des élèves Évaluation des effets limités (enfants sensibilisés mais pas toujours mis en place dans le cadre familial)
INDICATEURS	Nombre d'animations scolaires réalisées : 4 (collège St Gervais, école St Quintin, Marcillat, Buxières/Montaigut)

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
ACTION 2.3	Animation « Jardinage au naturel »
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Sensibilisation à la pratique du Jardin au naturel
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Animation au Jardin Partagé de St Pardoux, dans le cadre des animations Valtom en collaboration avec le CPIE
PARTENAIRES	Jardin Partagé de St Pardoux, Commune, CPIE, Valtom
CALENDRIER	16 Septembre 2023
BUDGET	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	<p>Sensibiliser les habitants aux nouvelles pratiques de gestion des déchets verts (valoriser les ressources localement)</p> <p>Organiser des rencontres chez des partenaires (maraîchers, paysagistes)</p> <p>Formation à coupler avec les distributions de composteurs individuels de jardin</p> <p>Réduire le tonnage des déchets verts en déchèterie</p>
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Communiquer et collaborer plus en amont avec le CPIE pour annoncer l'événement et sensibiliser plus de participants
INDICATEURS	Nombre de personnes sensibilisées : 10 personnes présentes à l'événement qui a eu lieu le 16/09/2023

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
ACTION 2.4	Stands d'informations et accompagnements au tri des manifestations
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Maintenir et déployer la présence du SICTOM lors des marchés ou événements pour créer le contact avec les usagers Sensibiliser le grand public au tri à la source/compostage des biodéchets, à des pratiques plus responsables Réduire les déchets produits lors des événements
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Tenue de stands d'informations lors de fêtes et foires Prêts de gobelets réutilisables aux associations Subvention à l'achat de gobelets réutilisables Mise à disposition de bacs et/ou colonnes de tri Création d'une page facebook pour partager les actions que mène le syndicat
PARTENAIRES	Communes et Associations locales / La Ressourcerie
CALENDRIER	Année 2023
BUDGET	Subvention achats gobelets : 1 216.50 €
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Améliorer le stand et le rendre plus visible et attractif (achat de matériel complémentaire, développer les outils d'animations) Faire appel à un collectif spécialisé dans le spectacle de rue pour sensibiliser les publics d'une manière différente Promouvoir davantage les pratiques vertueuses réalisées dans le cadre du festival Comboros de St Gervais d'Auvergne Mise en relation des organisateurs des autres manifestations par le biais d'éco-manifestation (valtom) Création d'un flyer sur le tri des déchets à destination des organisateurs d'événements / chartre eco-manifestation Dotation de poubelles de tri aux communes pour le tri des déchets en salles des fêtes
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Participation et intérêt des usagers variables Conditions climatiques pouvant perturber la fréquentation des manifestations Disponibilité des agents les weekends et jours fériés Contacts et échanges possibles avec d'autres partenaires présents sur l'événement
INDICATEURS	Nombre de manifestations soutenues : 16 Nombre de gobelets prêtés : 650

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
ACTION 2.5	Distribution et mise à disposition des CIJ
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Encourager la pratique du compostage à domicile. Réduire la quantité de biodéchets dans les ordures ménagères
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	La mise à disposition des composteurs individuels de jardin sans facturation a augmenté de façon importante le nombre d'utilisateurs équipés (629 Composteurs distribués en 2023). La formation obligatoire d'une demi-heure est très appréciée car elle permet de répondre aux questions des utilisateurs sur le fonctionnement et les différentes missions du syndicat
PARTENAIRES	Communes, prestataires, VALTOM
CALENDRIER	Toute l'année
BUDGET	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Pour aller chercher les foyers encore non équipés, réflexion à avoir pour développer des sites de distributions délocalisés pour être au plus proche des habitants du territoire. Réflexion sur une éventuelle « opération poules » pour l'année prochaine
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Les composteurs sont entreposés dans une travée des garages de St Eloy avec une surface de stockage très réduite, ce qui en a contraint les commandes et demande de s'organiser pour les livraisons Distribution organisée à la déchèterie de ST Eloy les Mines pour des questions logistiques.
INDICATEURS	Quantité de composteurs individuels de jardin distribués : 629 Estimation détournement CIJ : 140 tonnes/an

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
ACTION 2.6	Délocaliser les distributions des composteurs
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Décentraliser les distributions et former les usagers à la gestion des déchets verts
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Organisée en collaboration avec la commune de Sauret Besserve le 7 Octobre 2023. 25 habitants ont participé à cette distribution et au moment d'échange sur le jardinage au naturel
PARTENAIRES	Communes, délégués, services techniques
CALENDRIER	7 Octobre 2023
BUDGET	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	A déployer sur l'ensemble du territoire
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Le territoire étant étendu, les délocalisations permettent aux habitants de s'équiper plus facilement. La logistique est plus compliquée à gérer.
INDICATEURS	Nombre de composteurs distribués sur la commune lors de l'événement : 25

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
ACTION 2.7	Recrutement d'un agent en charge du STGDO
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Déployer les actions STGDO sur le territoire du SICTOM
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>L'agent STGDO participe à la création, au montage et à l'accompagnement d'actions portant sur la gestion de proximité des déchets organiques (compostage, broyage, paillage, jardinage au naturel) et la lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <p>Il assure le suivi technique, l'animation et l'évaluation terrain de ces actions</p>
PARTENAIRES	VALTOM, collectivités,
CALENDRIER	Toute l'année
BUDGET	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	<p>Pouvoir accorder plus de temps à la mise en œuvre des actions en faveur du STGDO et du CODOEC</p> <p>Passer sur un contrat à temps complet</p> <p>Avoir un agent formé au titre de maître composteur</p> <p>Adhésion au Réseau Compost Citoyen AURA pour accéder à des ressources et formations en ligne</p>
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	<p>Objectifs du STGDO très ambitieux pour la collectivité par rapport aux moyens (humains et techniques) et au temps dédié pour ces missions</p> <p>1 poste d'agent STGDO non créé car l'organisation actuelle ne permet pas d'accueillir un agent supplémentaire</p>
INDICATEURS	Nombre d'ETP : 0.8

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
ACTION 2.8	Valorisation des Déchets Verts
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Sensibiliser les communes à recycler les branches en confectionnant une haie sèche Réduire le tonnage des déchets verts en déchèterie
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Lors d'une journée citoyenne sur la commune de St Remy de Blot, une haie sèche a été conçue pour protéger une mare et la biodiversité
PARTENAIRES	Habitants et élus de la commune
CALENDRIER	18 Novembre 2023
BUDGET	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Action à promouvoir dans d'autres communes Signalétique à rajouter pour valoriser ce projet Communiquer sur les nouvelles pratiques de jardinage
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Sensibilisation et transmission du savoir-faire aux participants Espace communal visible par tous
INDICATEURS	Nombre de participants : 5

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
ACTION 2.9	Interdiction de brûlage des végétaux
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Sensibiliser et communiquer autour de l'interdiction de brûlage des végétaux.
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Diffusion de la campagne de communication du VALTOM auprès des élus et diffusion par les communes auprès des usagers.
PARTENAIRES	Communes
CALENDRIER	Toute l'année
BUDGET	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Diffusion de la campagne de communication (mairies, délégués) Article à mettre dans les bulletins municipaux
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Pratique encore très ancrée dans les territoires ruraux Difficulté pour faire changer les pratiques Contrôle et application des sanctions quasi inexistantes Campagne de communication inappropriée
INDICATEURS	Tonnage de déchets verts : 568.36

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
ACTION 2.10	Tri des déchets dans les cimetières
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Améliorer la remontée des données relatives aux détournements réalisés par les installations de tri en cimetières Réduire les biodéchets dans les bacs d'ordures ménagères
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>Etape 1 : Diffusion auprès des communes d'un questionnaire sur les pratiques de gestion du tri en cimetière pour cibler les dysfonctionnements, inciter les communes manquantes à adopter cette pratique, adapter les outils permettant la remontée d'infos et réancrer le sujet dans les esprits, afin de favoriser les retours quelques mois plus tard.</p> <p>⇒ Mise en place de panneaux signalétiques</p> <p>Etape 2 : Rappel avant la Toussaint sur la nécessité de tenue des registres.</p> <p>Etape 3 : Appel à la transmission des registres.</p>
PARTENAIRES	Communes et délégués
CALENDRIER	Septembre / Octobre : Rappel des règles de tri avant la Toussaint Décembre : Remontée des données
BUDGET	785.88 €
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Continuer d'améliorer la remontée des données par la communication et par l'utilisation des outils au cas par cas
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Action chronophage car nécessite de nombreuses relances auprès des communes Résultats encourageants car 159 m3 de matières détournées (soit environ 64 Tonnes)
INDICATEURS	Nombre de communes équipées : 16 sur 41 ont remonté les volumes détournés

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation), réduction à la source.
ACTION 2.11	Développer la gestion in situ des déchets verts par les communes
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Favoriser la pratique du broyage des déchets verts in situ afin de limiter les coûts économiques et environnementaux liés à leur traitement et de sécuriser les approvisionnements en broyat sur le territoire. Réduire les végétaux collectés en déchèterie
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Prise en charge par le SICTOM des chantiers de broyage au bénéfice des communes. En 2023 des broyages ont eu lieu à Pionsat, St Priest des Champs, St Gal sur Sioule, St Rémy de Blot, St Gervais d'Auvergne, Blot l'église
PARTENAIRES	Communes, prestataires.
CALENDRIER	Toute l'année
BUDGET	8 360 €
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Accompagner les communes pour l'aménagement de plateformes dédiées au stockage de branches / broyat et /ou recyclage / compostage des déchets verts Encourager l'utilisation du broyeur par les communes Inciter les communes à former leurs agents aux nouvelles pratiques de gestion des espaces verts
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Poids supplémentaire dans la gestion de la commune (manque de temps et d'agents pour assumer ces missions complémentaires) malgré que ces nouvelles missions soient très valorisantes auprès des usagers
INDICATEURS	Nombre de broyages et tonnages de broyat obtenus : environ 210 m3 / 9 broyages

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
ACTION 2.12	Création de plateformes de broyage de branches
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Favoriser la gestion des déchets verts à l'échelle communale
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE – RESULTATS	Accompagnement à l'aménagement de plateformes dédiées au dépôt puis au broyage des branches. Plusieurs communes ont manifesté leur intérêt et sont accompagnées : La Cruzille, Roche d'Agoux, St Pardoux. Diagnostic, plan aménagement, suivi technique
PARTENAIRES	Communes, prestataires, Valtom
CALENDRIER	Toute l'année
Budget	185.83 € (panneau signalétique)
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	D'autres communes seront accompagnées pour la création de plateforme de broyage de branches
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Certaines communes ont déjà des zones pré-aménagées et d'autres nécessitent de lourds travaux qu'elles ne pourront pas prendre en charge et que le SICTOM ne pourra pas financer. Formation des agents communaux pour les plateformes
INDICATEURS	Nombre de plateformes créées : 1 à blot l'Eglise
PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
ACTION 2.13	Compostage Autonome en Etablissement
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Accompagnement du collège de St Eloy les Mines vers la pratique du compostage.
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE – RESULTATS	Coordonné par le VALTOM dans le cadre du programme Etablissements Témoins, le projet a été suivi à partir du lancement par le SICTOM.
PARTENAIRES	VALTOM, Alter'Idées, Commune de St Eloy, Stéphane Brazy, CPIE
CALENDRIER	Lancement du site le 17/11/2023
Budget	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Suivi du site et formation des référents de site Formation sur le logiciel logiprox
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Assurer la continuité du projet et mettre en place un jardin pédagogique Sécuriser les approvisionnements en broyat pour ce type de projets
INDICATEURS	Nombre d'établissements engagés : 1

Axe 3 : Gestion des déchets

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
ACTION 3.1	Partenariat avec les acteurs du réemploi
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Accompagner et développer le réemploi sur les déchèteries et lors d'évènements Développer les ateliers réparations, dons et customisation d'objets Sensibiliser les usagers Diminuer les encombrants en déchèteries
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Réception des dons des usagers grâce aux zones réemploi mises en place sur chaque déchèterie Achat de nouveaux containers de stockage de 10 pieds sur les déchèteries de Pionsat et St Gervais et 20 pieds sur la déchèterie de St Eloy les Mines Relais des actions de communication de la Ressourcerie
PARTENAIRES	Ressourcerie des Combrailles, Communes, Makers des Montagnes, Frip Rit
CALENDRIER	Sur toute l'année 2023 Planning de sensibilisation des usagers établi pour les trois déchèteries Présence sur les marchés, les manifestations
BUDGET	Subvention : 2 100 € + achat caissons : 7 030 €
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Créer un projet pédagogique (écoles / SICTOM / graffeurs) pour décorer les caissons sur les déchèteries. Visite à organiser dans les locaux de la Ressourcerie pour les agents et les élus du syndicat Modalités de soutien financier à réévaluer (avenant à la convention) Trouver d'autres partenaires du réemploi (Frip'rit, Makers des Montagnes...)
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Vols et vandalisme récurrents Turn over important du personnel dans ce type de structure
INDICATEURS	Tonnage collecté : 62.9 t et tonnage valorisé : 56.7 t Nombre d'ateliers organisés : 3 Nombre d'usagers sensibilisés : 1 000

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
ACTION 3.2	Extension des tournées de collecte sélective
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Augmenter le tonnage de collecte sélective sur les tournées réalisées en porte à porte et réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>En contrepartie du déploiement des bacs de tri, la collecte des ordures ménagères se déroule tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines</p> <p>En 2022 mise en place de bacs jaunes sur les communes de Menat et Servant</p> <p>2023 : déploiement de bacs jaunes sur les communes de Neuf Eglise, Buxières sous Montaigut, Lapeyrouse et villages de St Eloy les Mines</p> <p>Etude de la faisabilité technique (capacité de collecte, vidage, moyens techniques nécessaires...)</p> <p>Réunions avec la commune (présentation du projet) et validation</p> <p>Achat de sacs et bacs jaunes</p> <p>Déploiement et réorganisation des points tri</p> <p>Mise en place de la signalétique (autocollants)</p> <p>Communication auprès des habitants (courrier d'information + consignes de tri)</p>
PARTENAIRES	Equipe technique, Communes, délégués SICTOM
CALENDRIER	Année 2023
BUDGET	Achat de 150 bacs jaunes : 15 798 € /210 000 sacs jaunes : 11 865 € Signalétique : 1 233 €
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Prochaines communes envisagées pour le déploiement du tri sélectif en 2024 : certains villages de Teilhet, Gouttières
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	<p>Plusieurs réunions nécessaires pour la validation des emplacements des points tri</p> <p>Réajustements du nombre de bacs suite à des appels d'usagers</p> <p>Le tonnage d'ordures ménagères ne baisse pas suffisamment sur les communes concernées</p>
INDICATEURS	Tonnage de collecte sélective en porte à porte : 335.94 t

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
ACTION 3.3	Déployer des colonnes à verre
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Augmenter les tonnages de collecte du verre Sensibiliser les usagers
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Etude des tonnages de verre par colonne et par commune Réflexion sur le maillage des colonnes présentant des faibles tonnages Achat de nouvelles colonnes à verre Mise en place de la signalétique Revoir la communication auprès des habitants
PARTENAIRES	Mairies, délégués, équipes techniques
CALENDRIER	Toute l'année
Budget	14 496 € / achat 8 colonnes verre Etiquettes : 546 € Publications journal comb'in : 3 823 €
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Challenge tri du verre pour 2024/2025 : cadeaux aux 3 communes ayant la plus forte progression des tonnages verre (2025)
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Verre toujours présent en grande quantité dans les ordures ménagères
INDICATEURS	Tonnage de verre collecté : 660.92 t

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
ACTION 3.4	Déployer des colonnes multimatériaux
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Augmenter les tonnages des PAV Améliorer la collecte de proximité
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Redéploiement des colonnes présentant de faibles tonnages et densification des PAV (achat de nouvelles colonnes PPC (Papier, Plastique, Carton) là où les tournées de collecte des BOM ne pourront s'étendre. Mise en place de la signalétique Communication auprès des habitants
PARTENAIRES	Mairies, délégués, équipes techniques
Budget	8 colonnes PPC : 15 960 € Mémo-tri : 199 €
CALENDRIER	Toute l'année
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Equiper certains secteurs sous dotés du territoire Communiquer sur les consignes de tri, les erreurs de tri (création de supports à apposer sur les BOM, les bennes de déchèteries) Mise à jour de la cartographie des emplacements des PAV sur le nouveau site internet
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Taux de refus de tri : 22 % soit 149.726t
INDICATEURS	Tonnage des colonnes PAV : 357.76 tonnes

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
ACTION 3.5	Mise en place du tri dans les établissements (de santé, scolaires...)
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Augmenter le tonnage de collecte sélective des établissements (EHPAD, écoles...)
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>Etude de l'organisation interne de l'établissement</p> <p>Etude du diagnostic « déchets » établi par l'établissement</p> <p>Proposition de solutions pour organiser la collecte (qui fait quoi, type de contenants, fréquence)</p> <p>Point avec l'équipe technique sur le schéma de déploiement (jour et matériel mis à disposition)</p> <p>Réunions avec l'équipe dirigeante (présentation du projet) et validation</p> <p>Déploiement et réorganisation des points tri</p> <p>Présentation et communication auprès des services (mémo-tri)</p> <p>Contrôles des bacs par les équipes de collecte</p> <p>Suivi des résultats et réajustements si besoin</p>
PARTENAIRES	Equipe technique, services de l'établissement
CALENDRIER	2023
BUDGET	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	<p>Action à déployer avec la communauté de communes du Pays de St Eloy qui gère d'autres établissements (santé notamment)</p> <p>Inclure les campings et établissements de tourisme dans le déploiement du tri et biodéchets</p>
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	<p>Plusieurs réunions nécessaires pour la validation des emplacements des bacs</p> <p>Direction qui soutient le projet (facteur clé de réussite)</p>
INDICATEURS	Nombre d'établissements participants à la démarche : 1

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
ACTION 3.6	Réduire les apports en déchèterie
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Diminuer les encombrants, faire la promotion du réemploi et de la réparation
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Facturation des professionnels en déchèterie pour les apports de bois, gravats, placoplâtre, encombrants Convention avec la Ressourcerie (réemploi/réparations d'objets) Organisation de journées de sensibilisation (ateliers) répar'vélo / lampes Mise en place d'un système de contrôles d'accès sur les trois déchèteries (octobre 2023)
PARTENAIRES	Valtom, usagers, professionnels
CALENDRIER	Année 2023
BUDGET	-
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Limitation du nombre de passages en déchèterie à étudier Harmoniser les conditions d'accès sur les déchèteries Développer les messages de prévention et de réutilisation avec la Ressourcerie Communiquer sur le développement de la matériauthèque de la Ressourcerie
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	L'outil de suivi de contrôle d'accès permet d'avoir des données utiles pour les futures actions à mener
INDICATEURS	30 sensibilisations en déchèterie 3 ateliers réparations / détournement d'objets Fréquentation des professionnels en déchèterie : 2491 passages

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
ACTION 3.7	Augmenter la valorisation en déchèterie
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Mise en place de nouvelles filières de valorisation des déchets Améliorer la qualité du tri dans les bennes de déchèteries
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Mise en place des filières pour les ASL, ABJTH, ABj Formation des agents de déchèteries Organisation de journées de dépôt d'amiante pour les usagers Prestation avec GMA pour la collecte séparée des bouteilles de gaz Convention BMC Holding pour l'huile alimentaire (méthaniseurs St Maigner) Location benne plâtre sur la déchèterie de St Eloy les Mines Benne dédiée au dépôt de laine de roche usagée sur la déchèterie de St Eloy les Mines Convention avec l'éco organisme Cyclevia pour l'huile moteur Mise en place nouvelle filière ECO DDS « outillage du peintre »
PARTENAIRES	Valtom, éco-organismes, prestataires
CALENDRIER	Toute l'année
BUDGET	Location benne plâtre suez : 1 026 €/an
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Contractualisation avec le Valtom pour la mise en place de la filière REP PMCB Travaux d'aménagements à prévoir sur la déchèterie de St Eloy les Mines (création quai supplémentaire et plateformes) Nouvelle gestion des gravats en déchèteries (achat petites bennes 10m3 et mise en place de trémie pour faciliter le contrôle avant le vidage)
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Manque de place sur les déchèteries pour la mise en place des nouvelles filières Temps de formation des agents difficile à programmer Doublé les postes gardiens lors des périodes estivales
INDICATEURS	Tonnage ASL/ABJTH : 7.66 t Tonnage amiante : 10.4 t Tonnage benne placoplâtre : 91.9 t Tonnage ecomobilier : 323.68 t Tonnage encombrants : 1 059.74 t

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
ACTION 3.8	Réduire l'utilisation et mieux collecter les produits dangereux
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Diminuer la quantité de produits dangereux et faire un meilleur tri (ECO DDS)
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Formation « outillage du peintre » le 10 novembre 2023
PARTENAIRES	Equipe technique, prestataire de collecte
CALENDRIER	Année 2023
BUDGET	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Former régulièrement tous les agents de déchèteries et les remplaçants à la gestion des produits chimiques Collecte des piles avec les actions de Corépile (2024)
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Maintien de la performance de tri lors des absences des gardiens titulaires
INDICATEURS	Tonnages de DDS collectés : 64.434 t Nombre d'agents formés : 7 Suivi et transmission des non-conformités
PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
ACTION 3.9	Mise à disposition de STOP PUB
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Réduire les imprimés publicitaires
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Promouvoir le STOP PUB Développer des points de distribution (mairies et/ou commerces) Distribution lors des assemblées générales et envoi aux mairies sur demande Insertion sur bulletin municipal/communautaire et page sur le site internet Don à chaque enfant lors des animations scolaires
PARTENAIRES	Mairies, écoles, commerces, délégués
CALENDRIER	Toute l'année
BUDGET	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Changer le visuel (nouveau logo fin 2023)
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Difficultés pour recevoir les données de la Poste sur le nombre de boîtes aux lettres équipées
INDICATEURS	Taux d'équipement des BAL : 40 %

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
ACTION 3.10	Développer la collecte des textiles
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Sensibiliser les citoyens au recyclage des textiles Accompagner le développement de filière locale
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	Nouvelle convention passée avec l'éco-organisme Refashion (anciennement Eco TLC) Suivi des tonnages des colonnes textiles Accompagnement des acteurs locaux sur la filière textile (FRIP Rit)
PARTENAIRES	Valtom, acteurs locaux, éco-organisme
CALENDRIER	Toute l'année
BUDGET	
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	Déplacement des colonnes textiles présentant un faible ratio de tonnage Etude sur le déploiement de colonnes textiles sur certains secteurs qui ne sont pas équipés Suivi de l'étude VALTOM avec la création d'un centre de tri départemental Mieux communiquer sur la revalorisation du textile (étude d'une campagne départementale en 2024/2025) Prévoir de nouvelles actions (collecte décentralisée dans les écoles, lors d'événements en mairie ou en entreprises) Promouvoir les vides-dressings (frip rit'...)
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Les acteurs locaux ont une manière différente de travailler (communication exclusivement sur les réseaux sociaux, pas de pesées réalisées, bénévoles pour la plupart, pas ou peu de moyens) mais qui présente d'excellents résultats de collecte (Frip rit, secours populaire)
INDICATEURS	Tonnage textile : 80.76 tonnes Accompagnement des acteurs locaux (Frip'rit)

Axe 4 : Eco-exemplarité

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Eco-exemplarité de la collectivité
ACTION 4.1	Pratiques éco-exemplaires
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Devenir une collectivité exemplaire
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>Prise en charge et dons d'agendas VALTOM pour les délégués et les agents du SICTOM</p> <p>Limitations d'achats de fournitures administratives</p> <p>Impressions systématiques recto/verso</p> <p>Achats de gobelets réutilisables</p> <p>Achats d'équipements de bureau de seconde main</p> <p>Limiter les impressions (formulaires fréquentation déchèterie) et les envois de mails inutiles</p> <p>Convention avec le SYDEM pour prêt du broyeur à végétaux</p> <p>Co-voiturage privilégié lors des réunions ou des formations</p> <p>Achats de produits éco-labellisés</p>
PARTENAIRES	VALTOM, fournisseurs, prestataires
CALENDRIER	Toute l'année
BUDGET	Agendas : 274.56 €
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	<p>Formation des agents à l'économie circulaire</p> <p>Promotion de la gestion différenciée des espaces verts auprès des communes</p>
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	<p>Contexte économique favorable</p> <p>Formation de l'ensemble des agents de la collectivité à ces pratiques éco-exemplaires</p> <p>Le changement des habitudes prend du temps et ne touche qu'une petite partie des usagers</p>
INDICATEURS	Nombre d'actions éco-exemplaires : 5

PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE	Eco-exemplarité de la collectivité
ACTION 4.2	Formation des agents et des élus
OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)	Acquisition d'un socle de connaissances et de compétences pour les agents et les élus afin de faciliter la mise en place des actions du syndicat
DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS	<p>Former sur les sujets de gestion des déchets verts (gestion locale, interdiction du brulage...)</p> <p>Déploiement des projets de compostage (référents de site, maître composteurs)</p> <p>Gestion des déchets dangereux (amiante)</p> <p>Nouvelles filières sur les déchèteries (Ecomaison, Ecologic)</p> <p>Formation des élus à l'économie circulaire prévus avec Nymphéa en septembre 2023</p> <p>Organisation de visites de sites (vernéa, puy long, méthaniseurs de St Maigner)</p>
PARTENAIRES	VALTOM, organismes de formation, élus
CALENDRIER	Toute l'année
BUDGET	Location salle formation Blot : 50 € Transport élus visite vernéa : 428.60 €
ORIENTATIONS - PERSPECTIVES	<p>Formation des agents sur les nouvelles filières en déchèterie</p> <p>Formation des élus à l'économie circulaire à reprogrammer en 2024</p> <p>Visite des locaux de la ressourcerie</p>
REMARQUES (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	<p>Disponibilités des élus et agents</p> <p>Dispositif à intégrer dans un Compte Elu Formation</p>
INDICATEURS	Nombre de personnes formées / sensibilisées : 60

V.1.2. Protection de l'air

- L'installation de captage et de combustion de biogaz ne fonctionne plus depuis la fin de l'année 2009. Selon le rapport d'activité du site de l'année 2009, le biogaz comporte une part trop faible de méthane pour faire fonctionner la torchère.

V.1.3. Protection de l'eau

- Evacuation des lixiviats sur la STEP de SAINT ELOY LES MINES (poste de contrôle et de relevage) selon les normes de rejets de la convention tripartite SAINT ELOY/LYONNAISE/SICTOM
- Suivi des analyses règlementaires des effluents liquides (marché VALTOM)

V.1.4. Protection des paysages

- Entretien et fauchage des espaces verts.

V.2. Information (communication) et surveillance

Les maires et délégués des communes du territoire du SICTOM sont informés du fonctionnement du Syndicat et de l'application de leurs délibérations (délégués) par les Assemblées Générales et les comptes rendus de celles-ci.

Les grandes tendances du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets sont présentées en Assemblée Générale. Après vérification, le rapport définitif est transmis aux communes et communautés de communes par voie dématérialisée. Il est disponible en ligne sur le site internet du SICTOM des Combrailles.

Le VALTOM transmet également aux autorités compétentes ainsi qu'à la Mairie de SAINT ELOY LES MINES, un rapport d'activités et de suivi sur l'ISDND des « Nigennes ».